



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2016</p>
--

L'an deux mille seize , le Mercredi 22 juin 2016 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le Mercredi 22 juin 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI

Etaient excusés : M. PANNETIER (pouvoir à M. LEBEAU), Mme SÉGURET (pouvoir à Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL à partir des rapports sur les délégations de services publics), Mme COUSTEIX (pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme LOCQUEVILLE (pouvoir à Mme ROUGER à partir du rapport sur la Chambre régionale des comptes) Mme HARTMANN (pouvoir à M. BENSOUSSAN)

Etaient absent(s) : M. de LANDES de SAINT-PALAIS

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Mme Céline MARTIN, Adjointe au Maire chargée des seniors, de la démocratie locale et de la vie des quartiers, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux modalités de concertation avec les Vincennois-es.

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la mise en place de l'encadrement des loyers à Vincennes.

M. Christophe BOISSIÈRE, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements, répond à une question de M. Pierre SERNE, Conseiller municipal d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux protections phoniques du RER A.

M. Pierre CHARDON, Conseiller municipal et Vice-Président de la Caisse des écoles, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à un repas alternatif végétarien une fois par semaine.

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI), **le compte rendu de la séance du 6 avril 2016.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

- > **DÉCLARE**, à l'unanimité , **que les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes de l'assainissement, de la restauration municipale et des spectacles vivants dressés pour l'exercice 2015 par Madame la Trésorière principale, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exécution budgétaire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**

Sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des finances locales et de la performance de l'action publique,

- > **APPROUVE**, à la majorité 5 abstention(s) : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, CAGANI, - 1 ne prend pas part au vote : M. LAFON,, **le compte administratif 2015 du budget principal de la Ville et affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal de la commune qui s'élève à 9 915 584,50 € à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 9 498 939,42 € et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 416 645,08 €.**
- > **APPROUVE**, à la majorité 4 abstention(s) : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, - 1 ne prend pas part au vote : M. LAFON,, **le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement repris au budget supplémentaire 2016 du budget principal au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour 156 919,95€ et au compte 001 « Excédent de clôture d'investissement » pour 315 613,54€.**

- > **APPROUVE**, à la majorité 1 ne prend pas part au vote : M. LAFON, , le compte administratif 2015 du budget annexe de la restauration municipale et affecte l'excédent de la section de fonctionnement soit 11 704,02 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- > **APPROUVE**, à la majorité 1 ne prend pas part au vote : M. LAFON, le compte administratif 2015 du budget annexe des spectacles vivants et affecte l'excédent de la section de fonctionnement soit 10 205,61€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

- > **APPROUVE**, à la majorité 5 abstention(s) : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, CAGANI, le budget supplémentaire principal pour l'exercice 2016, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 19 453 030,99 €.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité , le budget supplémentaire pour l'exercice 2016 du budget annexe de la restauration municipale qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 11 704,02 €.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité , le budget supplémentaire pour l'exercice 2016 du budget annexe des spectacles vivants qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 10 205,59 €.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité , le budget supplémentaire pour l'exercice 2016 du budget annexe des marchés d'approvisionnement qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 900 €.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité , de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France portant sur la gestion de la commune sur la période de l'année 2008 à la période actuelle. Ce rapport a donné lieu à un débat.

II. INTERCOMMUNALITÉ

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité , les conditions relatives à la dissolution du syndicat mixte ouvert de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien et demande au Préfet de prononcer la dissolution du syndicat mixte le 30 juin 2016.

III. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention(s) : M. CAGANI, „ les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité „ les prestations d'action sociale 2016 en faveur du personnel territorial de la ville de Vincennes.

IV. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité 4 abstention(s) : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, , la cession du bien immobilier sis, 6, rue de la Paix à Vincennes, cadastrée section A n°155 à la société OBO CAPITAL, sise, 6, rue Clément Marot 75008 Paris au prix de 2 202 552 €.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité , la cession du bien immobilier sis, 1, rue Gilbert Clerfayt à Vincennes, cadastrée section A n°22 à la SCI PAVCA, sise, 50, rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris au prix de 1 237 740 €.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité , la constitution d'une servitude de cour commune comportant une zone de *non aedificandi* grevant les parcelles cadastrées section P n°181 et P n°182 selon le plan de servitude annexé et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique recevant la constitution de ladite servitude.
- > **APPROUVE**, à la majorité 2 abstention(s) : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, la constitution d'une servitude de cour commune comportant une zone de *non altius tollendi* de 256m² sur la parcelle sise 43 avenue Paul Déroulède cadastrée section I n°190, au profit de la parcelle sise, 6 rue de la Bienfaisance cadastrée section I n°47, et une servitude *non altius tollendi* de 59m² sur la parcelle I n° 47 au profit de la parcelle I n° 190 selon le plan de servitude annexé et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique recevant la constitution de ladite servitude.

V. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- > **DÉCIDE**, à l'unanimité , de solliciter le reversement à la Ville par la Société Immobilière 3F de la subvention de 25 000 € pour surcharge foncière accordée pour la réalisation d'un logement social dans l'immeuble sis 140 rue Defrance.

VI. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **ACCORDE**, à la majorité 4 abstention(s) : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, , la garantie à la VINCEM, société d'économie mixte de Vincennes, à hauteur de 50% pour une ligne de crédit de 600 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la BRED. Ce concours est destiné à financer ses besoins ponctuels de trésorerie.
- > **ACCORDE**, à la majorité 4 abstention(s) : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, , la garantie à la VINCEM, société d'économie mixte de Vincennes, à hauteur de 50% d'un emprunt de 2 450 000 € au taux de 2,35 % contracté auprès de la BRED afin de financer les murs de commerces réalisés dans la ZAC Fontenay.
- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité , le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du groupe scolaire Mirabeau à l'équipe.

SOPHIE BERTHELIER BENOIT TRIBUILLET ARCHITECTURE - 29, rue Hippolyte Maindron - 75014 PARIS et

-CIEC ENGINEERIE - 25, rue Michel Salles - 92210 SAINT-CLOUD - ELIOTH - 4 rue Dolorès Ibarruri - TSA 80006 - 93188 MONTREUIL Cedex,

-AIDA - 26, rue Vandeborgue de Villiers - 45001 ORLEANS,

-EGIS CONCEPT HQE - 4 rue Dolorès Ibarruri - TSA 80006 - 93188 MONTREUIL Cedex,

et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

- > **APPROUVE**, à la majorité 5 abstention(s) : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, CAGANI, , le projet d'aménagement et le principe d'acquisition par voie d'expropriation des parcelles

cadastrées ; U141 sis 34 avenue de Paris, U142 sis 32 avenue de Paris, U170 sis 30 avenue de Paris, X193 sis 3 avenue de Paris,

AUTORISE à l'unanimité la saisie du Préfet pour l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire,

DÉSIGNE à l'unanimité l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France bénéficiaire de l'expropriation à intervenir.

- > **DÉCIDE**, à l'unanimité , d'adhérer à la Fondation du Patrimoine à compter de l'exercice 2016 et de verser à la Fondation la cotisation correspondante.

APPROUVE à l'unanimité la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine et s'engage à abonder le fonds initial pour l'année 2016 à hauteur de 5 000 € destiné à financer la subvention de 1% du montant des travaux correspondant aux premières opérations et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- > **CRÉE**, à l'unanimité , des redevances pour occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et autorise Monsieur le Maire à fixer le montant de ces redevances par décision.
- > **CRÉE**, à l'unanimité , à compter du 1^{er} juillet 2016, une redevance annuelle forfaitaire pour le stationnement des véhicules deux roues assurant des livraisons sur une surface limitée à un emplacement de stationnement par établissement commercial.

VII. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- > **ACCORDE**, à l'unanimité , une subvention de 8 970 € de la ville au budget de fonctionnement de la Plate Forme d'Initiative Locale..

VIII. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité 4 abstention(s) : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, , **la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert - Prima la Musica et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**
- > **FIXE**, à l'unanimité , **Les tarifs des spectacles vivants à compter du 1er septembre 2016 :**
- > **FIXE**, à l'unanimité , **à compter du 1er juillet 2016, les tarifs des nouveaux objets à l'effigie de la ville proposés à la vente.**
- > **AUTORISE**, à l'unanimité , **Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 8 000 € auprès de la Direction régionale culturelle d'Île-de-France pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2016.**

IX. ENFANCE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité , **la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville pour la maintenance de divers appareils électroménagers et des matériels professionnels et ménagers des cuisines et des buanderies et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

X. JEUNESSE

LE CONSEIL

- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité ,. **des aides financières aux projets suivants :**
 - 500 € au projet « Créteil Cambodge », présenté par madame Victoria DUBOIS, domiciliée 40, rue de Fontenay à Vincennes ;
 - 800 € au projet « IGEM IONIS 2016 », présenté par monsieur Clément LAPIERRE, domicilié 13, rue Charles Silvestri à Vincennes ;
 - 300 € au projet « Bulle d'air », présenté par madame Anaïs LAMOTHE, domiciliée 28, rue Aubert à Vincennes ;

- 350 € au projet « Diasporam'art », présenté par madame Ayakan DUKU, domicilié 25, rue de Lagny à Vincennes ;
- 250 € au projet « Bulgarie 2016 », présenté par madame Camille LAPIERRE, domiciliée 13, rue Charles Silvestri à Vincennes ;

XI. HANDICAP

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à l'unanimité , de la présentation du bilan annuel du Plan Handicap 2012/2016 au titre de l'année 2015.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité , de la présentation du bilan annuel établi par la Commission communale pour l'accessibilité au titre de l'année 2015, dont l'ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables concernés par le rapport.

XII. SPORTS

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité 2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, - 3 abstention(s) : Mme MAFFRE-SABATIER, MM. STEIN, CAGANI, , la nouvelle grille tarifaire du Dôme de Vincennes, applicable à compter du 1^{er} juillet 2016.

XIII. RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité , une subvention à chacune des associations suivantes :

Amici d'Italia	250 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	2 000 €
L'Europe à Vincennes	300 €
The Irish Club	1 800 €

XIV. SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE CONSEIL

- > **AUTORISE**, à la majorité 5 abstention(s) : MMe MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, CAGANI, , **Monsieur le Maire** à solliciter auprès du Conseil régional une subvention pour l'équipement de la police municipale dans le cadre de la mise en œuvre du bouclier de sécurité de la Région.

- > **AUTORISE**, à la majorité 2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, - 3 abstention(s) : Mme MAFFRE-SABATIER, MM. STEIN, CAGANI, , **Monsieur le Maire** à solliciter auprès du Conseil régional une subvention pour l'équipement en vidéo-protection dans le cadre de la mise en œuvre du bouclier de sécurité de la Région.

XV. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité 3 voix contre : Mme MAFFRE-SABATIER, MM. STEIN, CAGANI, - 2 abstention(s) : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, **le principe du recours au contrat de concession, sous la forme d'une délégation de service public, pour la gestion de l'équipement aquatique du Dôme de Vincennes, au vu du rapport annexé contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.**

AUTORISE à la majorité 3 voix contre : Mme MAFFRE-SABATIER, MM. STEIN, CAGANI, - 2 abstention(s) : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE **Monsieur le Maire** à procéder à la publicité, à recueillir les candidatures et les offres des candidats et l'habilite à procéder à tout acte juridique pour la passation de ladite concession de service.

- > **DÉSIGNE**, à l'unanimité , au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires

Mme Annick VOISIN

M. Régis TOURNE

Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL

Suppléants

M. Robert MALÉ

Mme Anne-Laurence ROUGER

Mme Josy TOP

M. Gilles PANNETIER
Mme Muriel HAUCHEMAILLE

M. Stéphane DIAKONOFF
M. François STEIN

en qualité de membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis des candidatures ou des offres, relative à la délégation de service public pour la gestion de l'équipement aquatique du Dôme de Vincennes

- > **PREND ACTE**, à l'unanimité , de la présentation du rapport annuel de la Société DADOUN sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Vincennes pour l'année 2015.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité , de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public des parkings Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou et Mowat ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2015, transmis par la société INDIGO (EFFIPARC Ile-de-France).
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité , de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public du parking Cœur de Ville transmis par la société INDIGO (EFFIPARC Ile-de-France) pour l'année 2015.

XVI. RAPPORTS ANNUELS

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à la majorité 5 ne prennent pas part au vote : MME MAFFRE-SABATIER, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, SERNE, CAGANI, , de la présentation du rapport de gestion 2014/2015 de la Société d'économie mixte VINCEM.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité , de la présentation du rapport annuel sur le service public de l'assainissement du réseau communal au titre de l'année 2015.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité , de la présentation du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets au titre de l'année 2015.

- VŒUX

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par les élus du Part Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », visant à **engager la Ville de Vincennes dans une réflexion globale ayant pour objectif une mobilité moins émettrice de polluants, visant à intensifier les modes de circulation douces et à accompagner sur notre Ville d'autres alternatives, comme, par exemple, la création d'une aire d'auto- partage, confirmée à l'unanimité.**

> **APPROUVE**, à la majorité, (41 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER (par pouvoir à M. LEBEAU), Mme SÉGURET (par pouvoir à Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL), M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX (par pouvoir à Mme MARTIN Céline), Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE (par pouvoir à Mme ROUGER), M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN (par pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ ; Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, - 1 abstention : M. CAGANI), **le vœu proposé par les élus du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à engager la Ville de Vincennes dans une réflexion globale ayant pour objectif une mobilité moins émettrice de polluants, visant à intensifier les modes de circulation douces et à accompagner sur notre Ville d'autres alternatives, comme, par exemple, la création d'une aire d'auto- partage..**

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 28 septembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30.

Le Président,
Laurent LAFON

Le Secrétaire,
Robert MALÉ



**Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-SABATIER,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur les modalités de concertation avec les Vincennois-ses**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Depuis plusieurs mois, des décisions importantes prises par votre administration municipale font l'objet de contestations de la part de nombreux de nos concitoyens.

Nous retiendrons, par exemple, les changements de trajet de certaines lignes de bus RATP transférées de l'avenue du Château vers l'avenue de la République et les travaux à venir sur le Cours Marigny dans le cadre du Projet de Ville.

Au delà de ces questions précises, il y a plus généralement l'impression que la majorité obtenue lors des dernières élections municipales, certes conséquente, vous permet de vous limiter à une politique d'information.

Les réunions de quartier nous semblent en être le parfait exemple : présentation de l'activité de la majorité municipale, puis questions-réponses.

Cette phase de dialogue annuelle avec les Vincennois ne semble pouvoir déboucher sur des inflexions éventuelles de vos décisions que selon votre seul bon vouloir.

Les questions sur lesquelles vous ne souhaitez pas évoluer reçoivent une réponse du type :

"Nous avons pris cette décision car cela relève de notre responsabilité..."

Vous semblez vous-même vous rendre compte qu'il est nécessaire d'aller plus loin dans le dialogue avec nos concitoyens, comme le prouve l'organisation le 28 juin d'une réunion de concertation sur l'aménagement de la Place Bérault.

Monsieur le Maire, ne pensez-vous pas qu'il faudrait aller plus loin dans les processus permettant d'associer les Vincennois à des décisions et à des projets significatifs ?

Par exemple, comment comptez-vous faire participer les habitants du quartier de l'Avenue de Paris, les usagers du cinéma et les cinéphiles et les entreprises liées au tourisme sur la définition du nouveau projet que vous nous présentez aujourd'hui ?

Réponse de Madame Céline MARTIN, Adjoint au Maire,
à la question orale posée par Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Chère Collègue,

Vous avez souhaité attirer notre attention sur la concertation et la participation des citoyens à la prise de décision.

Comme vous le soulignez vous-mêmes, votre question nous est posée alors que viennent de se terminer les Rencontres de quartier. Elles ont permis, à cinq reprises, à une centaine d'habitants de rencontrer le maire et les élus de quartier. Les Vincennois présents ont pu à cette occasion s'informer, certes – ce qui est aussi un service public indispensable à l'exercice de la démocratie –, mais aussi dialoguer, poser sans tabous leurs questions, exprimer leurs attentes, leurs colères, donner leurs sentiments, argumenter leurs désaccords ou dire leur satisfaction.

Il ne s'agit évidemment pas là, comme vous semblez le penser, de simples exercices de style. Leurs remarques ont été écoutées ; certaines, lorsqu'il s'agit par exemple concrètement d'ajouter une corbeille ou des arceaux pour deux-roues, trouveront rapidement une réponse dans le cadre du budget des élus de quartier. D'autres, comme le renfort de la sécurité rue des Vignerons ou les nuisances enregistrées place Diderot, ont fait l'objet dans les meilleurs délais des décisions utiles à l'amélioration du quotidien des Vincennois.

À cette occasion, certains des sujets que vous évoquez ont aussi été abordés. Vous me permettrez de rappeler que les travaux de rénovation et d'embellissement du cours Marigny, qui s'inscrivent dans le programme du Projet de ville, ont fait l'objet d'une vaste concertation qui a duré 4 ans entre 2007 et 2010, jalonnée de 16 réunions publiques.

Quant à la réfection de la place Bérault, vous aurez beau jeu d'essayer de faire croire qu'il s'agit de notre part d'une idée tardive ! Ce point faisait partie du programme sur lequel nous avons été élus en 2014. Je vous précise au passage que la date de cette concertation a été avancée au 27 juin pour des raisons d'emplois du temps, et qu'une lettre a été distribuée dans le quartier pour que changement n'échappe pas aux habitants.

De la même manière, le dévoiement de certaines lignes de bus passant jusqu'ici avenue du Château, projet sur lequel les premiers contacts avec le STIF ont plus de 10 ans, faisait aussi partie du programme que nous avons présenté aux Vincennois.

Vous nous demandez donc d'associer les habitants à la décision pour des projets « plus importants et plus significatifs ». Les participants aux ateliers de l'Agenda 21 apprécieront...

Les Vincennois qui ont commencé à s'inscrire aux ateliers de quartier que nous leur proposerons pour pousser plus loin la réflexion y voient aussi, nous en sommes certains, l'occasion d'échanges nécessairement importants et significatifs.

Je vous rappelle en outre que les travaux de créations de zones apaisées dans nos quartiers font aussi l'objet de concertations : l'opération qui démarre actuellement rue de la Liberté fait suite à une concertation menée en 2013 par exemple. Parmi les autres occasions que nous avons prises d'associer les Vincennois à nos décisions, je citerai encore l'îlot Fontenay. Tout récemment, nous avons recueilli les avis des Vincennois dans le cadre d'une consultation, totalement facultative, sur le projet de protections phoniques des voies du RER, que la majorité précédente de la Région avait modifié du tout au tout sans même consulter les associations de riverains.

Sur le projet de l'avenue de Paris concernant les parcelles du cinéma, de l'hôtel voisin et de l'ancien garage, la délibération qui sera soumise tout à l'heure au vote du Conseil porte sur le principe d'une déclaration d'utilité publique. Comme vous le savez, une DUP est précédée d'une enquête publique d'envergure, dont l'objet même est de recueillir l'avis de toutes les personnes intéressées. Je ne doute pas, compte tenu de l'importance du projet, qu'elles y participeront.

À confondre cependant démocratie participative et effacement du rôle du politique, votre question oublie un élément essentiel : celui de l'intérêt général, qui n'est pas toujours la somme des intérêts particuliers. Vous nous reprochez de justifier certaines de nos décisions car cela relève de notre responsabilité. Il nous semble que c'est justement ce que les citoyens attendent des élus : qu'ils prennent leurs responsabilités.



**Question orale posée par François STEIN,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur la mise-en-place de l'encadrement des loyers à Vincennes**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Nous vous avons envoyé le 6 avril dernier, au nom des socialistes vincennois, le courrier suivant, également relayé par un communiqué de presse :

" Suite à la publication de l'étude de l'association Consommation Logement et Cadre de vie (CLCV) intitulée « L'encadrement des loyers, quand va-t-il dépasser le périphérique ? », relayée par l'édition du Parisien du mercredi 6 avril, qui relève qu'à Vincennes le taux de dépassement du loyer est en moyenne de 18,73 %, soit un surcoût annuel de 1.064,52 euros pour les familles, nous vous appelons à étudier dans les plus brefs délais la mise en place de l'encadrement des loyers dans notre ville de Vincennes.

Face aux difficultés à se loger dans la dignité que connaissent bon nombre de Vincennois, cette situation doit cesser et notre ville doit prendre exemple sur les dispositions prises par la ville de Paris sans plus attendre.

Il s'agit là d'une mesure de justice sociale que nous, socialistes vincennois, défendons depuis plusieurs années. Le logement pour tous est une de nos grandes priorités et nous tenons également à vous rappeler que garantir le droit au logement est un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation depuis la Loi Besson du 31 mai 1990, obligation dont notre ville ne doit pas s'affranchir. Aujourd'hui, 12,1 millions de Français sont fragilisés par rapport à la situation du logement en France. Dans ce contexte, l'encadrement des loyers est un des outils qui peut nous permettre de mettre un terme à cette situation inacceptable pour notre pays».

Pour preuve de l'efficacité de cette mesure, l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP), cité dans Le Monde daté du 20 mai, affirme qu'à Paris, « la décélération – de la hausse des loyers - s'est accentuée grâce à l'encadrement des loyers, effectif depuis le 1er août 2015 ».

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse, même négative, de votre part.

Monsieur le Maire, ne pensez-vous pas la question de l'encadrement des loyers dans notre Ville ne peut pas être simplement ignorée et même si elle comporte des difficultés techniques, elle mérite d'être étudiée sérieusement et d'être portée au sein du Territoire ParisEstMarne&Bois et de la Métropole ?

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire à la question orale posée par
M. François STEIN, Conseiller municipal
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher collègue,

Vous nous interpellez au sujet de la mise en place de mesures en faveur de l'encadrement des loyers à Vincennes. C'est effectivement un sujet qui mérite réflexion et sur lequel nous partageons votre constat quant au caractère trop élevé des loyers dans notre ville mais plus généralement dans toute la région parisienne.

La solution proposée me paraît toutefois consister à casser le thermomètre pour faire cesser la fièvre, à savoir qu'elle ne traite absolument pas la cause principale de cette situation qui tient en la rareté de l'offre locative privée dans notre Région. Cette rareté a généré une inflation des prix de vente de l'immobilier en Ile- de -France qui s'est répercutée sur les loyers et est aujourd'hui en grande partie responsable de la pression énorme qui s'exerce par répercussion sur la demande de logements sociaux.

Si l'intention était là, le bilan de la mise en place de ce dispositif depuis le 1^{er} août 2015 est à ce jour très mitigé. Les titres des articles traitant du sujet parlent d'eux-mêmes « *Le premier bilan de l'encadrement des loyers à Paris est loin d'être exemplaire* » ou bien encore « *En vigueur depuis le 1^{er} Août 2015, cette mesure n'a pas encore d'effets majeurs* ».

En effet, en novembre 2015, 42% des loyers ne respectaient pas les loyers de référence définis, et ce pour plusieurs raisons :

- La portée du dispositif est assez limitée puisqu'elle ne concerne que les loyers à la signature d'un nouveau bail ou lors d'un renouvellement de bail
- Les plafonds fixés ne sont pas toujours cohérents en termes d'application dans la sectorisation telle qu'elle a été définie pour la capitale
- Les critères retenus (zone géographique, âge de l'immeuble et nombre de pièces du logement) ne sont pas complets éloignant ainsi les investisseurs, et bloquant plus encore la situation du logement sur Paris.

Cette proposition d'encadrement des loyers dans son principe et quel que soit son lieu d'application pose donc encore beaucoup questions quant à la preuve de toute l'efficacité attendue.

Je crains qu'elle n'encourage les investisseurs à ne plus faire de travaux ou à entretenir leurs logements, comme ce fut le cas avec la loi de 1948. Par ailleurs, ceci risque de favoriser également des pratiques malsaines comme les dessous de table ou les versements en espèces.

Enfin tous les spécialistes s'accordent à dire que cela risque de faire augmenter les loyers les plus bas – et donc souvent ceux des immeubles loués aux moins aisés – afin de les ramener vers la moyenne retenue pour l'encadrement, ce qui vous en conviendrez, est en totale contradiction avec l'objectif premier recherché.



Question orale sur les protections phoniques du RER A

Monsieur le Maire,

Cela fait maintenant près de 8 mois que la Région Ile de France a proposé et délibéré sur une convention de financement permettant d'engager une nouvelle phase de travaux pour des protections phoniques pour les riverains du RER A, notamment sur notre commune. Cette convention, prévoyant un budget de plus de 20 millions d'euros de travaux, rappelle le, actait la participation financière, longtemps attendue, de la RATP.

Dans la foulée, la plupart des autres parties au projet, comme le Conseil Départemental du Val de Marne ou la Ville de Fontenay ont également adopté cette convention de financement. A ce jour, seule la ville de Vincennes apparaît comme bloquant le démarrage de cette nouvelle phase de travaux.

Vous aviez annoncé vouloir consulter les habitants concernés, ce qui est légitime, notamment sur la question de l'insertion urbaine du mur de protection prévu sur la partie Sud du RER A.

Comme le dernier magazine municipal s'en est fait l'écho, cette consultation a maintenant eu lieu. Passons sur ses conditions étonnantes et sur ce qu'on pourrait considérer comme une faible représentativité vu le nombre de répondants : vous disposez maintenant de ses résultats.

La question que nous ne sommes pas seuls à nous poser est simple : et maintenant ? Qu'allez-vous faire ?

Quelle que soit votre décision concernant le mur anti-bruit, ne faudrait-il pas désormais soit avancer rapidement vers l'adoption de la convention de financement par la Ville de Vincennes en l'état, permettant d'engager les dernières études et la mise en oeuvre des travaux par la RATP, soit demander une version sans mur permettant au moins "d'engranger" les protections de façades ? D'autant que cette fois, les habitants concernés n'ont eux pas donné leur avis sur la poursuite ou non du projet.

Le pire serait à nos yeux de passer totalement à côté de cette phase de travaux qui risque de se faire au final sans sa partie vincennoise. Voire que l'ensemble du projet finisse par tomber, les financeurs risquant de se retirer si la convention de financement en vient à devenir caduque. Pouvez-vous nous dire ce que va faire la ville de Vincennes et si tout ou partie de la nouvelle phase proposée va être abandonné par vous ?

Réponse de Monsieur Christophe BOISSIÈRE, Adjoint au maire,
à la question orale posée par M. Pierre SERNE
au nom des élus verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher Collègue,

Comme vous le soulignez, la convention de financement du projet actuel de protections phoniques des voies du RER ne figure pas à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. La lutte contre les nuisances sonores est évidemment un sujet prioritaire à nos yeux, pour lequel nous nous mobilisons depuis de nombreuses années. Sur ce sujet extrêmement important et qui ne peut pas être traité à la légère, nous avons fait le choix de prendre le temps de la réflexion et de la concertation. Sans doute n'est-il pas inutile de rappeler certains éléments pour la bonne compréhension des choses.

Il y a moins d'un an, les documents de la RATP et du STIF relatifs à ce projet faisaient encore état de murs situés des deux côtés des voies. Il y a huit mois, comme vous le rappelez, un nouvel état du projet nous était soumis dans lequel seul le côté sud, avenue Pierre-Brossolette, était équipé d'un mur de protection. À quelques semaines des échéances électorales régionales, le financement du projet par tous les partenaires était donc soudain assuré, au prix de la modification substantielle de sa nature. Et cela, sans même que les riverains ni leurs associations représentatives ne soient associés ou informés de ce changement.

La modification repose certes sur une distinction logique entre points noirs et points gris du bruit essentielle pour la mobilisation des différents financeurs. Mais elle pose plusieurs questions qui ne permettent pas d'engager à la légère les acteurs concernés sur un projet de tout de même 20 millions d'euros. Vincennes est la commune la plus impactée par le projet, qui modifierait profondément l'aspect du quartier concerné avec ce mur de 4 à 5 mètres de haut situé le long d'une voie relativement étroite, et non végétalisable côté rails. Si le projet n'est pas totalement acceptable en l'état, nous continuons à y travailler.

- Nous avons décidé de solliciter l'Architecte des Bâtiments de France pour avancer sur les modalités d'insertion urbaine à envisager pour un mur d'une telle hauteur. Il apparaît d'ores et déjà que le projet actuel ne permet pas d'espérer un avis favorable sans modification.
- Nous questionnons également la RATP concernant les mesures utilisées pour déterminer les points noirs du bruit et qui interrogent de nombreux riverains. Les chiffres issus des mesures et projections logicielles de notre PPBE ne sauraient en effet, compte tenu de leur caractère indicatif, servir seuls de critère de distinction définitif entre points noirs et points "gris".
- Monsieur le Maire a par ailleurs écrit au vice-président du Conseil régional en charge des transports afin de le convier à une réunion de travail à Vincennes qui portera notamment sur ce point.
- Ainsi que vous le rappelez, nous avons pris le temps de recueillir, certes de manière informelle, l'avis des riverains, ce qui n'avait pas été fait, et les associations concernées par le sujet nous ont fait part de leur avis. Nous avons pris en compte uniquement les observations et avis de ceux qui avaient laissé leurs coordonnées, ce qui nous a confirmé les positions assez différentes des habitants de l'avenue Gabriel-Péri et de ceux de l'avenue Pierre-Brossolette.

La question n'est pas de savoir, comme vous l'affirmez, si, compte tenu des doutes exprimés sur ce mur, nous pourrions au moins valider la convention de financement pour permettre aux riverains de bénéficier d'aides pour les traitements de façades. Vous le savez par ailleurs, les 3/4 d'entre eux, confrontés depuis des décennies au bruit, ont déjà effectué ces travaux. Bien évidemment ce point ne pose pour nous aucune difficulté et tout ce qui pourra être fait en ce sens le sera.

Nous sommes, vous pouvez l'imaginer, conscients des délais qu'impose la pérennité de la solution de financement qui a été retenue. Mais pour prendre une décision sur ce dossier, il est indispensable d'en considérer tous les aspects, avantages phoniques et impact visuel, coût pour la collectivité et attentes réelles des riverains. Cette version du projet a été montée dans la précipitation, sans concertation, et c'est pourquoi nous sommes obligés de le retravailler pour que la solution retenue soit la meilleure possible pour les Vincennois.



Question orale sur un repas alternatif végétarien une fois par semaine

Monsieur le Maire,

Lors de la dernière commission d'étude des menus scolaires, des associations de parents d'élèves ont abordé la question du menu végétarien.

Sans qu'il y ait d'opposition de la diététicienne pour expérimenter un menu végétarien par semaine, la SOGERES, l'entreprise sous-traitante en charge de la restauration scolaire, a argué d'un prix trop coûteux pour distribuer ce type de repas.

Sachant que la volonté politique joue un rôle important dans le marché de la restauration collective, ne serait-il pas temps que Vincennes aille au-delà d'une seule animation « Développement durable », une fois par an, pour faire découvrir les alternatives végétariennes ?

Des municipalités moins aisées telles que Fontenay-sous-Bois proposent une fois par semaine ce type de repas. De même, depuis janvier 2015, toutes les cantines de la ville de Saint-Etienne, dirigée par un maire de droite précisons-le, proposent un menu végétarien chaque jour de la semaine.

Enfin, à la suite d'une pétition massivement suivie, Yves Jégo, député de Seine-et-Marne et ancien ministre, membre de l'UDI, a déposé une proposition de loi visant à rendre obligatoire dans toutes les cantines scolaires un menu végétarien alternatif.

D'un point de vue sanitaire, en se basant sur plus de 800 études, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), l'agence cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a classé la viande transformée, essentiellement la charcuterie, dans la catégorie des agents "cancérogènes pour l'homme", tandis que les viandes rouges ont été classées comme "probablement cancérogènes".

D'un point de vue diététique, dès lors que les repas sont équilibrés, il n'y a aucun risque de carence pour les enfants dans le respect du Plan national nutrition santé (PNNS) qui recommande de manger chaque jour, outre les fameux 5 fruits et légumes, une à deux fois de la viande, au maximum.

D'un point de vue climatique, à l'échelle de la planète, l'élevage serait responsable de 18 % des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, l'impact de la viande de bœuf est lourd : en produire un kilogramme équivaut à rouler 3 heures en voiture en laissant les lumières allumées chez soi.

Sachant que l'actuel cahier des charges négocié avec la SOGERES peut être changé avant août 2017, la mairie pourrait-elle consulter cette fois-ci les associations de parents comme cela avait été le cas en 2013-14, lors de la conception du prochain marché triennal ? Ce repas alternatif hebdomadaire pourrait être proposé à toutes les écoles mais également pour l'ensemble des repas servis par la Ville notamment pour les personnes âgées.

En conciliant équilibre diététique avec des protéines végétales, et consommation locale avec des producteurs franciliens, ne serait-ce pas là une belle occasion pour la Ville de Vincennes de nourrir son Agenda 21 d'une mesure emblématique ?

Réponse de Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal et Vice-Président de la Caisse des écoles, à la question orale posée par Mme Muriel HAUCHEMAILLE au nom des élus verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher Collègue,

Vous m'interrogez sur l'opportunité de servir un repas alternatif végétarien hebdomadaire dans les cantines vincennes.

Lors de la commission de restauration d'Avril dernier, les parents d'élèves qui y siègent ont, en effet, souhaité avoir des précisions sur cette possibilité dont ils envisagent la fréquence mensuellement.

A ce titre, le 23 mars dernier, un sondage a donc été mené par et auprès des parents d'un groupe scolaire afin de recueillir les avis sur cette question. Ne concernant que deux écoles, les résultats ne peuvent être certes confirmés dans leur représentativité la plus large, mais donnent tout de même des premières indications, puisque près de 80% des personnes interrogées ne sont pas intéressées ou sont sans avis par la mise en place d'un repas végétarien.

Pour autant, nous avons toujours œuvré dans le sens d'une exigence accrue quant à la qualité des produits proposés aux 86 % d'élèves qui fréquentent nos cantines, et nos demandes en la matière sont fortes. Parmi elles :

- La mise en place de bornes anti-gaspi
- L'exclusion des poissons exotiques
- Les 20 % de produit bio (1 composante par jour bio)
- La priorité donnée à la filière courte pour l'approvisionnement en pain dans les boulangeries de quartier
- L'approvisionnement du prestataire en légumes français auprès de producteurs locaux
- La labélisation de certaines viandes (jambon, du veau)
- Le prestataire privilégiera les produits dont les modes de production et de transport sont les moins préjudiciables pour l'environnement,

Toutes ces dispositions s'articulent bien entendu en toute cohérence avec l'Agenda 21 dont vous pouvez toujours contester l'ambition, mais plus difficilement sa réalisation et le processus de concertation qui a prévalu à sa rédaction.

De plus, ces arguments ne font pas référence aux aspects budgétaires qui ne sont pas totalement négligeables, la mesure que vous proposez représentant un coût supplémentaire de près de 400 000 € annuels.

Si la question de ces menus végétariens se pose actuellement dans beaucoup de villes, vous me permettez de penser que les motivations de cette réflexion ne sont pas nécessairement les mêmes pour chacune d'entre elles, dépassant de loin les simples clivages politiques ...